



Et puis zut, je me syndique!

- Pour renforcer le mouvement syndical et lui donner la possibilité de mener des luttes plus efficaces,
- Pour obtenir des avancées significatives,
- Pour contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation et au maintien de l'unité de la profession, à la défense des collègues dans leurs démarches face à l'administration.

Ne restez pas seul-es face à l'administration et faites confiance à la FSU-SNUipp 68.

Profitez du savoir-faire de nos représentants qui vous accompagneront dans vos démarches et tout au

Cotisation 2026/2027 : 25€

Coût réel après crédit d'impôt : 8,50€

IMPORTANT : Avec le **crédit d'impôt**, même si vous êtes non-imposable, le Trésor Public vous fera un **remboursement** équivalent à 66% du montant de votre cotisation syndicale.

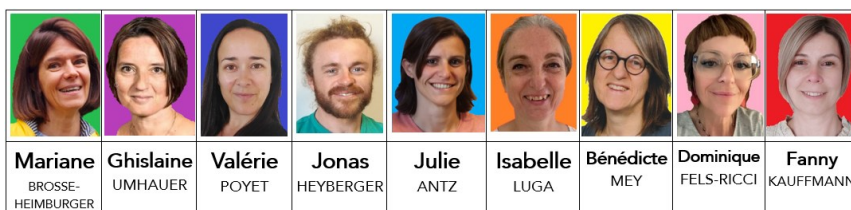
Votre **attestation fiscale** vous parviendra en 2028 pour la déclaration des revenus de l'année 2027 (qui comprend toute l'année scolaire 2026-2027).

L'interlocutrice des AESH du 68 :



Isabelle LUGA

Les autres membres du bureau :



Reconnaître
le travail des
aesh
en leur garantissant
un véritable statut
et un salaire digne 

Où va ma cotisation?

20€ sont reversés à la trésorerie nationale de la FSU-SNUipp pour financer, entre autres, les publications «POUR» et «Fenêtres sur Cours» que vous recevrez. Le reste permet à la FSU-SNUipp 68 de fonctionner, financer les actions (manifestations, stages syndicaux...), éditer et envoyer notre bulletin départemental «Couleurs d'école», et participer à une caisse de solidarité.

